

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2008

ADAPTATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 411)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 112

présenté par
Mme Grosskost

ARTICLE 19

Dans cet article, substituer aux mots :

« des titulaires »,

les mots :

« les titulaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.